

Ce jeudi 23 mai, nous étions reçus au Ministère, par les services de la DGRH, afin d'évoquer la parution de la prochaine note mobilité.

***Nous avons rappelé en préambule notre souhait de pouvoir être en possession de documents de travail en amont. Une fois de plus, après l'avoir pourtant déjà signalé lors de la précédente réunion, le Ministère n'a fourni aucun document préparatoire.***

Nous sommes revenus longuement sur la situation intolérable des collègues en situation de refus de renouvellements de détachement. Pour sa part, le Ministère dit vouloir préciser dans la prochaine note de service la politique adoptée dans ce cas de figure précis, tout en évoquant des pistes sur de potentiels quotas de refus selon les départements (problématique qui ne concerne quasi exclusivement que le 1<sup>er</sup> degré).

***Nous ne pouvons bien évidemment nous satisfaire d'une telle réponse. Pour le SE-Unsa, la demande est très claire, les personnels déjà en poste, avant la rentrée 2019, doivent être reconduits dans leurs fonctions automatiquement. Il n'est plus acceptable de se retrouver dans cette position chaque fin d'année scolaire, mettant en péril des équilibres aussi bien personnels et familiaux que professionnels. Nous avons insisté sur le calendrier et le timing des réponses, plaçant les collègues dans ces situations ingérables.***

Ensuite, nous avons continué sur le sujet des «premiers détachements». Aujourd'hui, ils sont accordés sans distinction entre les opérateurs. Ils dépendent essentiellement de leur date de traitement et de la volonté des DASEN/Recteurs de les autoriser.

***Nous avons rappelé, en ce qui nous concerne, notre attachement à l'opérateur public et avons souligné la nécessité de donner une priorité pour les demandes de détachements émanant de ce dernier.***

Le Ministère ne semble pas être opposé et une réflexion sera menée à ce sujet. De la même manière, il ne s'oppose pas à une réflexion sur une approche plus globale avec une vision de priorisations, par zone géographique par exemple.

***Nous souhaiterions, comme nous le demandons depuis longtemps, qu'une réflexion soit menée sur cette approche plus globale pour répondre aux difficultés récurrentes de certains établissements de faire face à leur recrutement.***

***Concernant les «premiers détachements» toujours, nous sommes intervenus pour demander une meilleure équité de traitement des demandes. Il n'est plus tolérable que des collègues se voient refuser le droit à la mobilité pour des raisons de déficit structurel dans leur département. Il faudra absolument apporter une réponse à ces collègues qui se retrouvent bloqués sans possibilité d'une quelconque évolution dans leur carrière (mobilité, formation, etc...).***

Au sujet des nouveaux détachements et de leur durée limitée, le Ministère dit ne pas s'opposer à ce que les collègues qui bénéficient d'un détachement puissent faire valoir une nouvelle mobilité au terme de leur contrat.

***Pour notre part, nous sommes favorables à ce que les collègues puissent avoir le choix de solliciter un autre poste sur cette période s'ils le désirent.***

A l'inverse, les collègues qui auront déjà sollicité un renouvellement (qui devrait être automatique pour les néo-détachés), ne pourront solliciter un nouveau détachement pour la même période.

Nous avons aussi abordé les dérogations pour 3 années supplémentaires, et le Ministère a précisé qu'elles ne concerneraient que les collègues très proches de la retraite et les cas relevant de nécessités de service, essentiellement pour les pays rencontrant de grandes difficultés dans leur recrutement. Dans tous les autres cas, elles ne seront accordées qu'à titre exceptionnel.

***Pour le Se-UNSA, nous partageons l'idée qu'un traitement particulier doit être apporté à certains pays ou certaines zones au regard de la difficulté de trouver du personnel souhaitant pourvoir ces postes.***

Enfin, deux derniers éléments importants dont il a été question, les « retours de concours » et les collègues en disponibilité (les TNR). Pour les collègues n'ayant pas effectué les 2 années de services effectifs en France, il ne sera toujours pas possible de solliciter de détachement.

Pour ce qui est des collègues en disponibilité, une réflexion sera conduite pour une obtention plus aisée de leur détachement. En effet, selon l'administration et les départements, il s'agit d'un départ neutre puisque le ou la collègue est déjà en disponibilité et non comptabilisé·e dans les effectifs du département.

***Nous sommes bien entendu d'accord avec ce principe, et nous allons même plus loin en demandant à ce que cette politique soit également appliquée pour le renouvellement. Nous ne voyons pas l'intérêt de refuser des renouvellements à des personnels qui ne pourront de toute façon pas revenir. Ces mêmes collègues se retrouveront en disponibilité l'année suivante et pourront de nouveau solliciter un détachement qui pourrait leur être accordé sans trop de difficultés, pour peu que le poste ait été gelé et non fermé comme cela arrive trop souvent ces derniers temps à l'AEFE.***